

IAMGOLD PUBLIE UNE MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE LA MINE CÔTÉ GOLD ET L'EXPLORATION À LA VEILLE D'UNE VISITE DU SITE MINIER

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 15 octobre 2024 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG, NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie une mise à jour sur sa mine Côté Gold qui comprend les résultats d'exploitation préliminaires du troisième trimestre de 2024 et les plus récents résultats de la campagne de forage en cours à la zone Gosselin, le prolongement de la minéralisation directement attenante à la zone principale Côté Gold.

Faits saillants opérationnels

- La production d'or a atteint 68 000 onces d'or (« onces » ou « oz Au ») sur une base de 100 % (41 000 onces attribuables).
- L'intensification des activités à l'usine de traitement se déroule comme prévu et le débit devrait atteindre 90 % de la capacité nominale prévue de 36 000 tonnes par jour (« tpj ») à la fin de l'exercice.
- Au troisième trimestre de 2024, les activités d'extraction minière ont généré 10,4 millions de tonnes, un ratio de découverte favorable de 2,3:1 et un total de 3,2 millions de tonnes de minerai extrait.
- L'usine au troisième trimestre de 2024 a traité 1,6 million de tonnes, soit environ le double de celui du trimestre précédent.
- La mine a enregistré un débit quotidien record de 40 900 tonnes (dépassant de 14 % la capacité nominale) à la suite de l'arrêt planifié effectué en septembre au cours duquel d'importantes mesures d'optimisation et d'amélioration ont été mises en place en vue d'accroître la disponibilité et le rendement de l'usine de traitement.
- Après la fin du trimestre, l'accroissement du débit s'est poursuivi grâce aux ajustements et aux améliorations effectués au troisième trimestre. Depuis le 2 octobre, le débit moyen de l'usine atteint 30 000 tpj, ce qui représente en moyenne 83 % de la capacité nominale.

Faits saillants de l'exploration dans la zone Gosselin

- La campagne de forage au diamant a permis de délimiter les prolongements de la ressource de la zone Gosselin à l'extérieur de l'enveloppe de la fosse définie au 31 décembre 2023. D'importants prolongements ont été recoupés au sud et à l'ouest de la brèche ouest de Gosselin et en profondeur entre la brèche de Côté Gold et la brèche ouest de Gosselin.
- Les principaux résultats d'analyse comprennent : **368,8 mètres (« m ») à une teneur de 0,96 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)** dans le sondage GOS23-151 à partir de 221,2 m ; **235,0 m à 2,70 g/t Au** dans le sondage GOS24-160 à partir de 697,0 m ; et **357,0 m à 1,10 g/t Au** dans le sondage GOS24-166 à partir de 864,0 m.

Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD, a déclaré : « Je tiens à féliciter les membres de l'équipe de Côté Gold de leurs efforts inlassables et de leur engagement à l'égard de la sécurité pendant l'intensification des activités à Côté Gold qui pourrait devenir l'une des plus importantes mines d'or au Canada. Je suis très fier des progrès que nous avons réalisés au troisième trimestre qui indiquent clairement que les améliorations apportées tout au long du trimestre et pendant l'arrêt en septembre ont eu des effets bénéfiques importants et mesurables sur les activités d'exploitation. L'examen du rendement de l'usine de traitement à ce jour fait ressortir deux principaux éléments qui nécessitent notre attention : le circuit de concassage de minerai grossier et l'ensemble du procédé ultérieur au stockage du minerai dans le dôme de minerai grossier – soit le broyeur HPGR et le traitement par voie humide à l'usine. Maintenant que le dôme de minerai grossier est plein, les circuits de traitement en aval donnent un très bon rendement en termes de disponibilité et de capacité. Nous avons donc pu nous concentrer sur les mesures envisagées pour accroître la disponibilité du circuit de concassage, et ultimement, soutenir une mine Côté Gold de plus grande envergure.

« Notre objectif est toujours aussi clair. Nous devons nous concentrer sur l'intensification des activités à Côté Gold pour qu'elle parvienne à un débit de 90 % à la fin de l'exercice et à sa pleine capacité nominale en 2025. Nous croyons que Côté Gold n'est que le début de ce qui deviendra un district minier. Les résultats d'exploration de la zone Gosselin publiés aujourd'hui démontrent une fois de plus la possibilité que les zones Côté Gold et Gosselin se rejoignent, en plus de donner des indications sur l'ampleur et la portée générales de ces zones qu'il reste encore à définir – les gisements Côté Gold et Gosselin demeurant ouverts en profondeur dans toutes les directions. »

Résultats préliminaires d'exploitation de Côté Gold du 3^e trimestre de 2024

(Sur une base de 100 %, sauf indication contraire)		1 ^{er} t. 2024	2 ^e t. 2024	3 ^e t. 2024	Cumul annuel 2024
Minerai extrait	Milliers de tonnes	1 944	2 109	3 159	7 212
Teneur extraite	g/t	0,72	0,93	1,02	0,91
Matière extraite – total	Milliers de tonnes	7 597	10 514	10 378	28 489
Ratio de découverte	stériles : minerai	2,9	4,0	2,3	3,0
Minerai usiné	Milliers de tonnes	48	834	1 633	2 515
Teneur à l'usine	g/t	0,81	1,39	1,41	1,39
Récupération	%	80 %	90 %	93 %	92 %
Production – 100 %	Milliers d'onces	1	34	68	103
Production – attribuable (60,3 %)	Milliers d'onces	1	20	41	62
Ventes d'or – attribuable (60,3) %	Milliers d'onces	-	14	41	55

Exploitation

Au troisième trimestre, Côté Gold a produit 68 000 onces sur une base de 100 %, soit 41 000 onces attribuable à IAMGOLD qui correspond à la sa part de 60,3 %.

Au troisième trimestre de 2024, les activités d'extraction minière ont généré 10,4 millions de tonnes, un ratio de découverte favorable de 2,3:1 et un total de 3,2 millions de tonnes de minerai extrait. Deux pelles électriques 6060 et dix-huit camions de transport autonomes 793 sont en fonction à la mine et trois autres camions de transport seront mis en service d'ici la fin de l'exercice. Le forage et le dynamitage ont permis d'améliorer d'un mois à l'autre le rendement du parc de foreuses grâce à une meilleure préparation des plans de tir qui s'est traduite par un accroissement des stocks de minerai disponibles pour chargement et transport. L'optimisation en continu des activités minières, comme les plans de tir, les procédures de forage et les pratiques d'entretien, vise à accroître la production pour qu'elle puisse alimenter l'usine lorsqu'elle parviendra au débit voulu. Au cours du trimestre, la salle de commande de l'usine de traitement a été déplacée dans le centre opérationnel intégré à partir duquel s'effectue le contrôle de l'équipement de transport et de forage autonome. Le regroupement des deux principaux éléments opérationnels, soit l'extraction et le traitement du minerai, améliore la communication et la gestion des activités d'exploitation.

Le débit de l'usine au troisième trimestre de 2024 a atteint 1,6 million de tonnes, soit environ le double de celui du trimestre précédent. Les teneurs à l'usine de 1,41 g/t correspondent à celles prévues au plan minier, qui nécessite d'alimenter l'usine par un mélange de minerai dans l'alimentation directe d'une teneur élevée et du minerai à forte teneur provenant des empilements. La récupération à l'usine s'est chiffrée en moyenne à 93 % au cours du trimestre. Le circuit de gravimétrie a été mis en service vers la fin du deuxième trimestre, mais n'est pas encore en fonction en raison d'une meilleure récupération obtenue jusqu'à maintenant que celle prévue et en raison des périodes d'instabilité de l'usine pendant l'étape d'intensification des activités. Les stocks d'or contenus dans le circuit représentent environ 10 000 onces d'or, conformément aux attentes en ce qui a trait à la capacité nominale.

Progression de l'intensification des activités

L'intensification des activités a considérablement progressé au troisième trimestre. En septembre, la Société a mis en arrêt l'usine pendant 8 jours au cours desquels elle a mis en place d'importantes mesures d'optimisation afin d'améliorer sa disponibilité opérationnelle et d'atteindre son objectif d'augmenter le débit à 90 % d'ici la fin de l'exercice et de poursuivre les améliorations en 2025 pour parvenir à la pleine capacité nominale de traitement. Les travaux effectués pendant l'arrêt visaient en priorité à stabiliser le circuit de concassage et à régler les causes principales de la faible disponibilité de l'usine au deuxième trimestre, entre autres en remplaçant 90 % du blindage des goulottes par des matériaux plus résistants afin d'en réduire l'usure et en utilisant de nouveaux types de criblage dotés d'ouvertures améliorées et profilées dans l'aire de criblage du minerai grossier.

Après le redémarrage, l'usine est rapidement parvenue à un débit quotidien record de 40 600 tpj. Malgré cet accroissement, un arrêt de plusieurs jours survenu vers la fin du mois causé par une panne électrique dans l'un des centres de commande des moteurs de l'usine a eu des répercussions néfastes. Une fois le matériel électrique remplacé, l'usine a pu reprendre ses activités d'accroissement de la production.

D'après notre évaluation, l'engorgement que connaît l'usine est attribuable au concasseur secondaire utilisé pour remplir le dôme de minerai grossier. Afin de donner de la flexibilité, d'assurer la redondance et d'améliorer la capacité générale, une unité de concassage mobile a été ajoutée au troisième trimestre qui fonctionne en parallèle avec le concasseur primaire/secondaire. Subséquemment à l'étape de concassage et de stockage du minerai grossier dans le dôme, le circuit de traitement qui comprend le broyage du minerai au moyen d'un broyeur à rouleaux à haute pression (« HPGR »), puis du traitement par voie humide (broyage humide, lixiviation, CEP), a démontré sa capacité à atteindre une disponibilité et un débit conformes ou supérieurs à la capacité nominale. L'entreprise installera un deuxième concasseur secondaire au cours du second semestre du prochain exercice pour obtenir une capacité supplémentaire et assurer une redondance pour soutenir l'exploitation. Le coût de l'installation d'un concasseur à cône supplémentaire est estimé à 20 millions \$.

Après le troisième trimestre de 2024

Après la fin du trimestre, l'usine de traitement a continué de faire d'importants progrès et de bénéficier des ajustements et des améliorations effectuées au troisième trimestre. Depuis le 2 octobre, l'usine a atteint un débit moyen de 30 000 tpj, ce qui représente en moyenne 83 % de la capacité nominale de production. Le 14 octobre 2024, l'usine a enregistré un nouveau débit quotidien record de 40 900 tpj.

Les prévisions de production de Côté Gold, qui devraient se situer au bas d'une fourchette entre 220 000 et 290 000 onces (entre 130 000 et 175 000 onces sur une base de 60,3 %), sont maintenues puisque les activités d'exploitation devraient franchir la prochaine étape en termes de rendement au quatrième trimestre. L'objectif à Côté Gold demeure d'atteindre un débit de 90 % d'ici la fin de l'exercice.

MISE À JOUR SUR L'EXPLORATION À LA ZONE GOSSELIN

IAMGOLD présente de nouveaux résultats d'analyse obtenus de son nouveau programme de délimitation et de forage d'expansion à Gosselin. Le programme de forage au diamant en cours de 35 000 m cherche à cibler les prolongements potentiels de brèches minéralisées entre les zones Côté Gold et Gosselin et à tester la continuité de l'enveloppe minéralisée en profondeur dans la zone Gosselin. Les résultats des analyses publiés aujourd'hui comprennent trente-quatre (34) trous de forage au diamant totalisant 31 861 m réalisés entre le 19 août 2023 et le 3 septembre 2024. Ce programme comprend vingt-huit (28) trous de forage de taille NQ totalisant 29 603 m, ainsi que le prolongement de six (6) trous précédemment forés représentant 2 258 m. Les résultats d'analyse se trouvent au tableau 1 à la fin du présent communiqué.

Principaux résultats de la campagne de forage de la zone Gosselin

- **368,8 mètres (« m ») à 0,96 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)** dans le sondage GOS23-151 à partir de 221,2 m incluant
 - 173,9 m à 1,57 g/t Au à partir de 382,1 m
 - **235,0 m à 2,70 g/t Au** dans le sondage GOS24-160 à partir de 697,0 m incluant :
 - 25,5 m à 17,43 g/t Au à partir de 862,5 m
 - 2,5 m à 102,02 g/t Au à partir de 862,5 m
 - **357,0 m à 1,10 g/t Au** dans le sondage GOS24-166 à partir de 864,0 m incluant :
 - 45,0 m à 3,54 g/t Au à partir de 1 153,0 m
 - **201,0 m à 1,19 g/t Au** dans le sondage GOS24-167 à partir de 668,0 m incluant :
 - 64,0 m à 2,10 g/t Au à partir de 771,0 m
 - **18,5 m à 12,33 g/t Au** dans le sondage GOS24-177 à partir de 262,50 m incluant :
 - 2,0 m à 97,8 g/t Au à partir de 278,0 m
- et 102,0 m à 1,19 g/t Au** à partir de 657,0 m incluant :
 - 16,2 m à 4,27 g/t Au à partir de 740,0 m

La campagne de forage au diamant a permis de délimiter les prolongements de la zone Gosselin à l'extérieur de l'enveloppe de la fosse définie au 31 décembre 2023. Les principaux prolongements ont été recoupés au sud et à l'ouest de la brèche ouest de Gosselin, et en profondeur entre la brèche de Côté Gold et la brèche ouest de Gosselin. De nombreuses courtes intersections de brèche hydrothermale renfermant de l'or située entre les brèches est et ouest de Gosselin pourraient signifier l'existence d'un système de brèches en continu dont les textures sont oblitérées par une intense altération hydrothermale.

La minéralisation, y compris celle du gisement Côté Gold adjacent, s'étend latéralement sur environ 3,2 kilomètres et demeure ouverte en profondeur dans toutes les directions. Le forage se poursuit dans des trous d'exploration en profondeur qui testent les zones Gosselin et Côté Gold à environ 1 300 m sous la surface.

Le 15 février 2024, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales de Gosselin (sur une base de 100 %) qui faisait état de ressources indiquées totalisant 4,4 millions d'onces d'or contenues dans 161,3 millions de tonnes (« Mt ») d'une teneur de 0,85 gramme d'or par tonne et de ressources présumées représentant 3,0 millions d'onces (123,9 Mt à 0,75 g/t Au).

Figure 1 – Vue en plan de la campagne de forage menée à la zone Gosselin

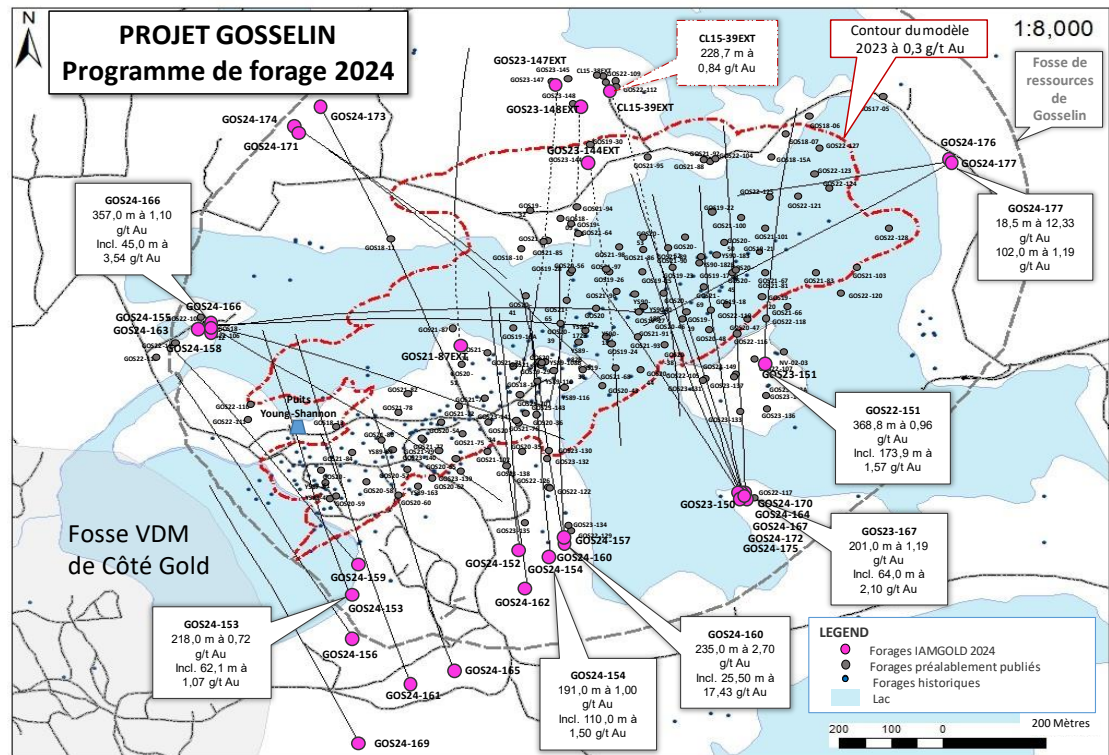
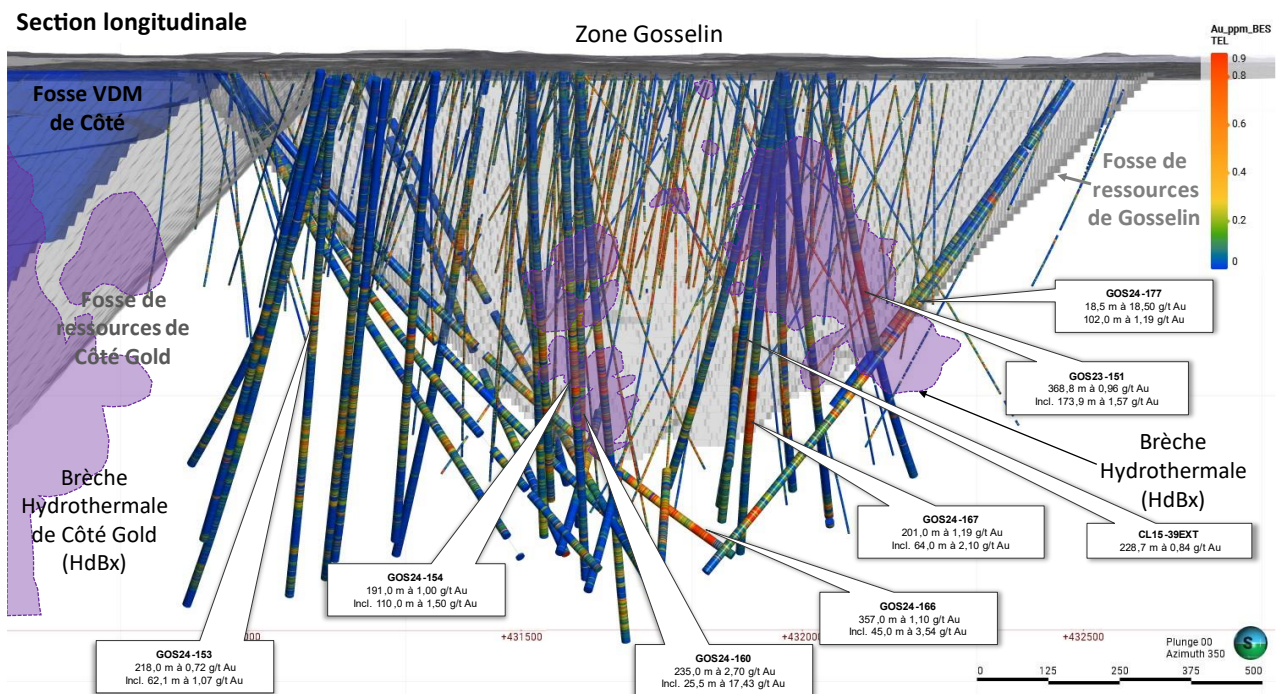


Figure 2 – Vue en coupe longitudinale de la campagne de forage menée à la zone Gosselin.



PERSONNES QUALIFIÉES ET INFORMATIONS TECHNIQUES

Les résultats de forage contenus dans ce communiqué de presse ont été préparés selon les directives du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers.

Al Smith, géo. et directeur, Exploration canadienne pour IAMGOLD, est la personne qualifiée (« PQ ») au sens défini par le Règlement 43-101. Il est responsable de la supervision, de la préparation, de la vérification et de la révision des informations techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

La PQ responsable de la planification, de la supervision et de l'exécution du programme de forage au diamant est Brad McKinley, géo. et géologue principal pour IAMGOLD pour le district Côté Gold en Ontario. Les PQ mentionnées ci-dessus ont approuvé l'ajout des informations techniques aux présentes et ont préalablement examiné celles-ci.

Les renseignements techniques et scientifiques concernant les activités d'exploration contenus dans le présent document sont préparés sous la supervision de Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration, pour IAMGOLD et sont revus et vérifiés par elle. M^{me} Bugnon est une QP au sens défini par le Règlement 43-101.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Côté Gold, une mine à grande échelle et à longue durée de vie, issue du partenariat entre la Société et Sumitomo Metal Mining Co. Ltd., devrait figurer parmi les plus grandes mines d'or en importance au Canada. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel. La Société emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance (« ESG »), y compris son engagement Zéro Incident® dans tous les aspects de ses activités. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ou incorporés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « projeter », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prospectif », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « projeter », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « susceptible », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « prospectif », « probabilités », « prospects », « susceptible », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Par exemple, les énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres charges comme les dépenses d'exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif

; la mise à jour du plan minier long terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et autres paramètres de la mine Côté Gold, y compris les coûts d'exploitation ; la production prévue de la mine Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; l'intention annoncée de racheter la participation cédée la mine Côté Gold ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; la finalisation de la vente des actifs Bambouk ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité et de développement social ; les plans, les cibles, les propositions et les stratégies en matière de développement durable, y compris les données sur lesquelles la Société s'appuie obtenues de tierces parties, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de développement durable et leurs répercussions, y compris la vision « Zéro Incident® » de la Société ; les engagements en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les initiatives de décarbonation (p. ex., l'objectif provisoire d'atteindre une réduction absolue de 30 % des émissions des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030) ; l'élaboration d'une norme de gestion de l'eau par la Société ; les engagements en matière de biodiversité ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions sur la main-d'œuvre ; les effets des conditions météorologiques ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière (y compris la *Loi sur la concurrence* et la réglementation afférente à la lutte contre les changements climatiques).

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser la mise en service de Côté Gold et à commencer la production commerciale ; la capacité de la Société à réaliser le rachat de la participation transférée dans la mine Côté Gold ; la capacité de la Société à réaliser la vente des actifs de Bambouk restants ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et

l'électricité); les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'un tunnel de taux conclu dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or; la disponibilité du capital; le niveau de liquidités et de ressources en capital; l'accès aux marchés de capitaux et au financement; le niveau d'endettement de la Société; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit; les changements des taux d'intérêt; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles; les risques liés à la détention de dérivés; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels; les défaillances de l'équipement; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences concernant la décarbonation et l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada)); les relations avec le personnel et les conflits de travail; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société; les droits ou les revendications des Autochtones; l'exploitation minière illégale; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedarplus.com et sur www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

Table 1 Résultats de forage du projet Gosselin - Programme de forage 2023-2024										
Trou n°	UTM NAD83 Zone17			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle (1)	Au (2) (3)
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)
⁴ GOS20-62EXT	430673	5267300	401	328	-60	876.00	461.00	509.00	48.00	0.38
							553.00	656.00	103.00	0.47
⁵ CL15-39EXT	430997	5268194	385	160	-46	1040.00	553.00	781.74	228.74	0.84
							807.39	835.00	27.61	0.51
⁶ GOS21-87EXT	430728	5267600	385	357	-50	978.00	706.00	723.00	17.00	0.73
							742.00	756.00	14.00	0.72
							764.00	777.00	13.00	0.61
⁷ GOS23-144EXT	430970	5268009	388	169	-62	1107.00	723.00	881.00	158.00	0.41
							892.00	1021.00	129.00	1.53
Incluant (3)							935.00	936.00	1.00	21.20
Incluant (3)							942.80	943.00	0.20	12.40
Incluant (3)							960.85	963.00	2.15	33.15
Incluant (3)							979.85	981.00	1.15	11.00
Incluant (3)							1015.00	1016.20	1.20	19.10
⁸ GOS23-147EXT	430901	5268182	388	183	-56	1083.00	827.00	898.00	71.00	0.70
Incluant (3)							880.00	881.00	1.00	13.90
⁹ GOS23-148EXT	430946	5268133	388	179	-60	1140.00	878.10	898.00	19.90	0.81
GOS23-150	431285	5267262	385	330	-55	909.00	723.00	739.00	16.00	0.67
GOS23-151	431321	5267557	385	358	-57	912.00	221.22	590.05	368.83	0.96
Incluant (3)							382.12	556.00	173.88	1.57
Incluant (3)							359.01	360.00	0.99	14.60
Incluant (3)							384.17	385.18	1.01	34.00
Incluant (3)							455.00	456.10	1.10	25.60
GOS24-152	430862	5267133	389	350	-56	1008.00	489.00	539.00	50.00	0.88
Incluant (3)							530.00	531.00	1.00	15.90
							593.00	651.00	58.00	0.48
							930.50	986.00	55.50	0.42
GOS24-153	430535	5267036	381	339	-58	1107.50	371.00	589.00	218.00	0.72
Incluant (3)							374.85	375.55	0.70	31.40
Incluant (3)							448.90	511.00	62.10	1.07
							721.90	801.00	79.10	0.41
							883.50	913.00	29.50	0.56
							998.00	1012.00	14.00	0.67
GOS24-154	430920	5267131	383	351	-59	1050.00	507.00	698.00	191.00	1.00
Incluant (3)							565.00	675.00	110.00	1.50
Incluant (3)							617.00	618.00	1.00	10.20
Incluant (3)							624.00	625.00	1.00	10.50
Incluant (3)							647.00	648.00	1.00	21.80

Table 1 Résultats de forage du projet Gosselin - Programme de forage 2023-2024										
Trou n°	UTM NAD83 Zone17			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle (1)	Au (2) (3)
Incluant (3)							649.00	650.00	1.00	11.50
Incluant (3)							660.00	661.00	1.00	10.80
Incluant (3)							672.80	673.54	0.74	24.60
GOS24-155	430214	5267633	389	85	-53	1167.00	351.00	418.00	67.00	0.96
Incluant (3)							396.00	396.90	0.90	10.50
							596.00	615.00	19.00	0.68
GOS24-156	430542	5266947	381	327	-59	1158.50	562.00	583.00	21.00	3.14
Incluant (3)							562.00	563.00	1.00	45.00
Incluant (3)							582.00	583.00	1.00	12.60
							608.00	629.00	21.00	0.50
GOS24-157	430947	5267149	384	354	-58	1178.50	513.00	725.00	212.00	0.74
Incluant (3)							577.84	579.00	1.16	20.20
							941.00	973.00	32.00	0.46
							1028.00	1044.00	16.00	0.31
							1087.00	1146.00	59.00	0.40
GOS24-158	430245	5267636	387	122	-57	1106.50	205.15	227.00	21.85	0.40
							262.00	314.00	52.00	0.44
							473.00	503.32	30.32	0.60
							816.00	854.00	38.00	3.06
Incluant (3)							838.00	838.75	0.75	63.10
Incluant (3)							846.00	847.00	1.00	18.70
GOS24-159	430544	5267111	381	321	-55	910.00	269.00	286.00	17.00	0.40
							294.00	326.00	32.00	0.54
							420.00	439.50	19.50	1.24
GOS24-160	430947	5267148	384	350	-56	986.00	491.00	551.00	60.00	0.92
							697.00	932.00	235.00	2.70
Incluant (3)							783.00	784.00	1.00	35.60
Incluant (3)							862.50	888.00	25.50	17.43
Incluant (3)							862.50	865.00	2.50	102.02
Incluant (3)							881.75	887.00	5.25	30.12
GOS24-161	430662	5266832	383	339	-57	1046.50	660.00	718.00	58.00	1.96
Incluant (3)							682.00	683.00	1.00	59.60
Incluant (3)							688.00	689.00	1.00	36.00
GOS24-162	430878	5267053	382	351	-54	973.00	561.97	637.50	75.53	0.79
							654.00	671.00	17.00	0.51
							741.00	775.13	34.13	3.67
Incluant (3)							748.77	749.30	0.53	12.30
Incluant (3)							772.47	773.84	1.37	62.40
							863.50	901.00	37.50	0.76
GOS24-163	430232	5267643	388	107	-56	1158.50	406.90	427.00	20.10	0.38
							495.00	558.00	63.00	0.51

Table 1 Résultats de forage du projet Gosselin - Programme de forage 2023-2024										
Trou n°	UTM NAD83 Zone17			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle (1)	Au (2) (3)
							684.00	710.05	26.05	0.65
							1091.00	1125.00	34.00	0.78
Incluant (3)							1118.00	1119.00	1.00	13.50
GOS24-164	431285	5267263	385	347	-49	1014.00	586.00	637.35	51.35	0.78
Incluant (3)							593.40	594.00	0.60	10.10
							668.55	692.00	23.45	1.42
							729.00	866.80	137.80	0.58
GOS24-165	430743	5266867	383	337	-56	1026.00	559.00	629.40	70.40	0.76
							672.00	689.00	17.00	0.66
							709.50	767.00	57.50	0.44
Incluant (3)							715.70	716.40	0.70	15.70
							782.00	809.00	27.00	0.34
GOS24-166	430239	5267636	388	81	-53	1239.00	356.00	380.00	24.00	0.67
							611.00	648.30	37.30	0.44
							745.00	817.00	72.00	0.42
							864.00	1221.00	357.00	1.10
Incluant (3)							1057.00	1058.05	1.05	11.30
Incluant (3)							1103.00	1104.00	1.00	46.50
Incluant (3)							1153.00	1198.00	45.00	3.54
Incluant (3)							1154.00	1155.00	1.00	10.60
Incluant (3)							1156.00	1157.00	1.00	18.40
Incluant (3)							1164.00	1166.10	2.10	11.28
Incluant (3)							1187.00	1188.00	1.00	11.50
GOS24-167	431293	5267255	385	340	-52	1101.00	668.00	869.00	201.00	1.19
Incluant (3)							771.00	835.00	64.00	2.10
Incluant (3)							829.00	830.00	1.00	16.10
Incluant (3)							853.00	854.00	1.00	10.10
GOS24-168	430628	5266920	383	341	-53	1152.00	523.00	554.00	31.00	0.38
							567.90	585.00	17.10	0.35
							600.00	624.00	24.00	0.78
							651.00	669.00	18.00	0.95
							736.00	840.00	104.00	0.48
							867.00	903.05	36.05	2.27
Incluant (3)							900.85	903.05	2.20	32.90
							963.00	974.00	11.00	0.38
							1081.00	1094.00	13.00	0.73
GOS24-169	430567	5266705	392	336	-54	1059.00	532.00	545.00	13.00	0.38
							585.00	638.00	53.00	0.70
Incluant (3)							588.65	589.17	0.52	11.10
							766.00	796.00	30.00	0.59
							864.00	874.00	10.00	0.57

Table 1 Résultats de forage du projet Gosselin - Programme de forage 2023-2024										
Trou n°	UTM NAD83 Zone17			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle (1)	Au (2) (3)
GOS24-170	431293	5267255	385	356	-50	1155.00	532.0	659.0	127.00	0.32
							732.0	809.0	77.00	0.41
							1087.0	1100.0	13.00	0.51
							1112.0	1122.4	10.40	0.65
GOS24-171	430397	5268080	391	126	-51	1231.00	470.00	511.00	41.00	0.38
							655.85	682.00	26.15	0.59
							697.40	736.00	38.60	0.41
							757.00	802.00	45.00	0.46
							863.00	963.00	100.00	0.80
Incluant (3)							949.00	950.05	1.05	19.50
GOS24-172	431285	5267262	385	340	-50	1074.00	584.00	864.00	280.00	0.67
Incluant (3)							665.00	758.00	93.00	1.01
GOS24-173	430711	5267555	389	333	-58	1056.00	221.00	248.00	27.00	0.99
							274.10	285.00	10.90	2.64
Incluant (3)							277.00	278.00	1.00	15.80
							306.00	425.00	119.00	0.60
Incluant (3)							351.00	375.00	24.00	1.26
GOS24-174	430397	5268081	391	125	-61	1008.00	469.00	492.00	23.00	0.34
GOS24-175	431285	5267262	385	336	-57	972.00	784.00	814.00	30.00	0.41
GOS24-176	431677	5268013	383	258	-55	723.00	431.00	465.00	34.00	0.36
							486.00	601.00	115.00	0.67
Incluant (3)							520.00	544.00	24.00	1.59
Incluant (3)							533.00	534.00	1.00	12.40
GOS24-177	431678	5268013	383	236	-54	1122.00	262.50	281.00	18.50	12.33
Incluant (3)							278.00	280.00	2.00	97.75
							412.50	443.00	30.50	0.40
							500.00	606.00	106.00	0.61
							657.00	759.00	102.00	1.19
Incluant (3)							740.00	756.15	16.15	4.27
Incluant (3)							755.00	756.15	1.15	36.00
							971.45	1017.00	45.55	0.92